

Réunion du Bureau du CFCOT

7 juin 2021 – 9h – 12h30

56 rue, Boissonade - 75014 Paris et Visioconférence

Présents : P. Adam, A. Poichotte, B. Dohin, E. Baulot, P. Métais, P. Journeau, C. Garreau de Loubresse, F. Cuff, F. Loubignac, H. Thomazeau, P. Martz, C. Nich, P. Thoreux, J. Tabutin, F. Guin, P. Jouffroy, L. Obert, F. Farizon, L. Galois, P. Boisrenoult, C. Delaunay, T. Fabre

Invité : T. Odent

Excusés : D. Chauveaux, P. Tracol, P. Liverneaux, P. Bizot, P. Mansat, B. Llagonne, N. Reina, C. Bronfen, M. Rongières, C. Trojani, J. Brilhault, YP. Charles, X. Flécher, O. Gille, C. Hulet, H. Migaud, M. Uzel, E. Servien, D. Le Nen, D. Mainard, F. Dujardin, JL. Rouvillain, L. Mathieu, E. Masmejean, P. Massin, P. Rosset, S. Terver, R. Vialle

Table des matières

1. Validation du dernier CR (P. Journeau)	1
2. Partenariat orthopédistes adultes et pédiatres (B. Dohin, CHUCP)	1
3. Résultats examen DESC et évaluations DES/DESC 2021 (F.Guin, A. Poichotte)	2
4. EBOT exam et interim exam (T. Odent)	3
5. Cours sonorisés FST main (C. Garreau, A. Poichotte)	3
6. Validation et droit au titre « main » des DES (C. Garreau, I. Auquit, S. Facca)	3
7. Grille de validation PADHUE et PH (C. Garreau, H. Migaud, L. Obert)	3
8. Questions diverses	4

1. Validation du dernier CR (P. Journeau)

Deux fautes de frappe sont à corriger.

Le paragraphe sur Orthorsiq est à reformuler pour dissiper les malentendus qui s'étaient glissés à la lecture de ce dernier.

P. Journeau précise qu'une explication orale a été fournie à Orthorsiq afin d'éviter toute mauvaise interprétation. Cela sera précisé dans le CR modifié qui sera renvoyé à l'ensemble des membres.

2. Partenariat orthopédistes adultes et pédiatres (B. Dohin, CHUCP)

La situation est critique en chirurgie pédiatrique notamment en orthopédie car le nombre d'internes annuel est faible (23 postes) et le ministère refuse de scinder les postes entre les deux options.

La R3C modifie le système en raison de la filiarisation qui rend beaucoup plus difficiles les passerelles qui existaient entre la chirurgie adulte et pédiatrique.

Comme il n'y a plus de passerelle identifiée entre les deux DES, les arguments évoqués par les chirurgiens adultes sont ceux de la compétence et de la responsabilité.

La proposition du CHUCP est d'intensifier un partenariat entre deux services adulte et enfant pour la PDS des deux spécialités sur un territoire donné, selon l'offre locale

Le CHUCP souhaite mettre en place un groupe de travail pour initier la réflexion comprenant des membres des deux collèges. Outre l'aide à la permanence des soins, cela aurait l'avantage de faciliter les relais enfant/adulte au sein de la spécialité, lors du suivi de pathologies chroniques.

C. Garreau souligne que tout le monde a conscience de la nécessité du continuum entre les enfants et les adultes. Il est d'accord pour réfléchir à des pistes pour faire évoluer la situation. Est évoquée la possibilité au

cours du DES, d'une formation un peu plus poussée en pédiatrie (un deuxième semestre), en y adjoignant une forme de valorisation lors de la validation finale du DES.

F. Loubignac enchérit en stipulant que les plus jeunes collègues refusent de plus en plus de faire la traumatologie pédiatrique, même simple, incluant alors un transfert parfois lointain et un retard de prise en charge qui peut être préjudiciable. F. Loubignac se propose de faire partie du groupe futur, tout comme P. Jouffroy qui se propose également. Un appel à candidature va être fait parmi les membres du Collège pour rejoindre ce trio déjà constitué et B. Dohin fera de même au sein du collège de chirurgie pédiatrique. L'une des idées serait de faire des postes partagés lors de la phase de consolidation entre la pédiatrie et un service adulte permettant ainsi d'accroître la qualité de la formation dans les deux sens pour les deux spécialités.

3. Résultats examen DESC et évaluations DES/DESC 2021 (F. Gouin, A. Poichotte)

La présentation Ppt est jointe au CR.

Il s'agissait de l'une des dernières épreuves du DESC et la 1^{ère} du DES /R3C

L'épreuve s'est principalement déroulée de façon dématérialisée le 19 mai de 18h à 18h50.

Aucun problème technique n'a été noté à deux ou trois exemples près, ni aucune preuve de tricherie n'a été mise en évidence.

Un grand nombre de demandes émanant des internes concernant l'inscription ou les identifiants universitaires ont été adressées aux organisateurs.

Il est rappelé à ce sujet que le CFCOT est un prestataire de docimologie validée, mais n'est pas le relai des internes. Le contrôle des inscriptions, l'organisation technique au sein de chaque UFR, les identifiants de connexion... sont du ressort des coordonnateurs locaux.

Ce point sera largement précisé pour l'édition 2022. Un rappel est fait aux membres du Collège sur le soin à apporter à l'écriture et la validation des différentes questions (QCS), qui sont mises ensuite au format SIDES-Ppt après validation définitive par les membres de commission docimologique. Celle-ci relit et corrige les QCS, et passe en effet beaucoup de temps à remettre en forme les questions, ainsi que les énoncés et les réponses qui manquent parfois de qualité.

La banque actuelle comporte environ 400 QCS, dont 81 nouveaux cette année

Les nouveaux QCS reçus cette année comportaient beaucoup de photos et radios ce qui est positif, car cela augmente la qualité des questions.

Concernant les résultats, il a été constaté que les DES et les DESC ont obtenu globalement les mêmes notes en moyenne.

Aucun étudiant n'a été collé cette année. Un étudiant a adressé une requête car il semble ne pas avoir pu se connecter, alors qu'aucun problème n'a été enregistré pour ses collègues de la même UFR. Un contact va être pris avec le coordonnateur local afin d'éclaircir cette situation.

L'analyse des questions à faible pourcentage de réussite montre que l'anatomie reste le maillon faible.

Les propositions de F. Gouin pour l'édition 2022 sont :

- Durcir un peu plus les modalités pour l'année prochaine, en particulier pour la deadline d'inscription, car quelques internes se sont inscrits à la dernière minute.
- Editer une fiche formalisée CFCOT sur les modalités de l'examen, et insistant sur la mobilisation des coordonnateurs, probablement dès l'AG du Collège en novembre.
- Préparer un tutoriel sur le mode de rédaction des QCS afin d'alléger le travail de relecture.
- Rappeler aux internes que le savoir-être fait partie des acquisitions incontournables, car certains mails échangés étaient à la limite de la politesse

La discussion est ouverte sur les objectifs de connaissance : faut-il augmenter la note seuil ? Ce point sera discuté avec les coordonnateurs durant le séminaire de l'après-midi.

Le format électronique sera dorénavant la forme de référence, la formule Ppt restant uniquement un secours, envoyé à la demande en cas de problème technique.

P. Adam demande si l'examen peut être ouvert à toutes les années de la phase d'approfondissement à visée d'entraînement. Cela ne paraît pas souhaitable, car les QCS de l'examen sont disponibles ensuite et peuvent servir d'entraînement. D'autre part cela compliquerait considérablement la gestion des fichiers des inscrits, avec un risque d'erreur non négligeable.

4. EBOT exam et interim exam (T. Odent)

La présentation Ppt est jointe au CR.

Il s'agit d'un test d'évaluation, en langue anglaise, qui reproduit les conditions de l'examen écrit EBOT, qui est la certification européenne de la spécialité.

Il est ouvert tous les ans en mars, et est particulièrement simple d'accès. Il permet de se comparer par années et par candidats français et européens.

Il y a eu une montée en puissance en France depuis 2016 jusqu'en 2019, du nombre d'internes français qui passent ce test, et depuis 2020, le nombre redescend.

Tous les résultats sont ensuite accessibles en ligne, et fournis par l'EBOT. Cela permet aussi de savoir dans quelle thématique (MS, MI, rachis, fondamental et pédiatrie), les internes ont des lacunes.

Cette évaluation est assez objective et reproductible, de sorte qu'il s'agit d'un outil d'évaluation des candidats et aussi de la formation, ainsi que du suivi de l'interne au cours de son cursus, s'il prend la peine de le passer tous les ans.

Il est impératif de refaire la promotion du test auprès des coordonnateurs, de façon annuelle, en valorisant le passage du test lors de la validation finale du DES. Il peut et pourra aussi servir de contrôle continu comme demandé dans les modalités d'évaluation de la phase d'approfondissement.

En pratique il suffit de s'inscrire à la fois par centre, et ensuite par interne, et le test est accessible en ligne depuis n'importe quel adresse IP, le mot de passe, identique pour tout le monde, étant fourni par l'EFORT peu de temps avant l'examen

5. Cours sonorisés FST main (C. Garreau, A. Poichotte)

Une réunion s'est tenue le 21 mai avec les Pr Weber et Mouthon, responsables de la R3C.

Il a été rappelé qu'une FST était une compétence et non un diplôme.

Mme la Pr. Auquit, représentant le DES de chirurgie plastique s'inquiétait de l'appartenance des topos main réalisés par les plasticiens et de la propriété intellectuelle de ces cours déposés sur la plateforme.

En réalité le DES de chirurgie plastique n'est pas très impliquée dans la plateforme UNESS. Tous les topos de toutes les spécialités sont accessibles à tous et n'importe quel interne faisant la FST main a accès aux topos main qui sont inclus dans le DES orthopédie.

Mme Auquit souhaiterait un lien direct vers un onglet spécifique FST main. Ce n'est ni à l'UNESS, ni au CFCOT de faire ce travail informatique de création de ce lien.

Néanmoins le collège de chirurgie plastique doit être rassuré sur le caractère à la fois protégé et accessible à tous des différents cours qui sont sur la plateforme.

6. Validation et droit au titre « main » des DES (C. Garreau, I. Auquit, S. Facca)

Le collège de chirurgie de la main a émis les prérequis pour l'obtention du droit au titre auprès du CNOM : Il s'agit pour tout postulant, d'être titulaire du DU de micro-chirurgie, du DIU de chirurgie de la main et d'avoir effectué deux ans de post-internat dans un service spécialisé en main, ou prouver plus de 50% d'activité en chirurgie de la main pendant 3 ans de post-internat.

Actuellement, il ne faut pas confondre DES + FST et droit au titre. La FST qui comprend deux semestres, est une compétence complémentaire acquise au cours de la phase d'approfondissement, accessible à tout interne, et ne donnant pas droit à un titre quelconque. Le droit au titre s'acquiert après l'obtention du DES, et validé par le CNOM selon les prérequis édités par le Collège de chirurgie de la main

7. Grille de validation PADHUE et PH (C. Garreau, H. Migaud, L. Obert)

Il n'existe actuellement aucun outil exhaustif validé et diffusé pour effectuer cette évaluation des PADHUE (Praticien A Diplôme Hors Union Européenne). Il ne s'agit certes que d'un avis consultatif, mais la responsabilité de celui qui effectue l'évaluation est cependant engagée, ce d'autant que l'une des questions posées sur le questionnaire d'évaluation est de savoir si un candidat est capable de travailler en autonomie ou non. Il paraît difficile de répondre à de telles questions sur un dossier isolé, sans avoir reçu le candidat, et sans avoir obtenu des renseignements de l'endroit où le candidat travaille. Une trame de grille, adaptée aux différents parcours des candidats mérite d'être écrite, afin d'aider les différents collègues si une telle évaluation leur est demandée. Elle n'aura qu'un rôle informatif et d'aide.

Par ailleurs un communiqué du CNG stipule que pour l'augmenter l'attractivité des carrières hospitalières, un statut de PH pourra être obtenu dès la fin du DES.

A ce titre il faut tenir compte de l'importante différence qui risque de survenir parmi les candidats à un poste de PH, qui auront un CV et des services rendus forcément disparates selon l'ancienneté du candidat. E. Baulot, L. Obert et H. Migaud vont essayer de réfléchir à une grille harmonisée pour le concours de PH, tenant compte de la diversité potentielle des candidats, ainsi pour l'évaluation des PADHUE.

8. Questions diverses

a. Cours AO (P. Journeau- L. Galois)

Une nouvelle interlocutrice (Mme Antonetti) a pris en charge l'organisation et la communication concernant le cours AO qui doit avoir lieu durant la première semaine d'octobre 2021 (4-7 octobre), à la place de Mme Castellane, qui rejoint d'autres fonctions au sein de la fondation AO.

Est apparu que des pauses café et collations à midi avaient été organisées sur place, nécessitant la facturation de ces frais aux internes inscrits (150 euros) afin de respecter la loi sur l'hospitalité.

Cela rend donc de facto le cours payant, contrairement à ce qui avait été annoncé au départ, d'autant plus que le déplacement et l'hébergement sont à la charge des internes.

Même si le bureau est conscient que la localisation de l'hôtel où est organisé le cours limite fortement les possibilités de restauration aux alentours, le prix est jugé excessif, risquant une forte désaffection des internes, y compris ceux qui se sont déjà inscrits.

L. Galois doit avoir un nouvel entretien prochainement sur ces frais de bouche, et voir si une diminution conséquente ne pouvait pas être envisagée.

Faute de quoi le Collège ne pourra pas en l'état faire la promotion du cours.

Le bureau attend les prochains développements émanant de L. Galois afin de faire une réponse officielle à Mme Antonetti.

b. Examen du jury

La date sera le 11 et 12 octobre dans les locaux de la SOFCOT pour les candidats qui passent les oraux.

Le 11 octobre AM sera réservé à l'harmonisation des dossiers cliniques, et le 12 consacré à l'audition des candidats. Un rappel sera fait par le Président du jury aux candidats dont le dossier est susceptible de concourir à la médaille du Collège. Les candidatures spontanées sont bien entendu totalement possibles, mais il semble que cette voix reste peu exploitée. C'est la raison pour laquelle les postulants potentiels seront fortement encouragés à venir concourir.

Le jury sera composé de T. Fabre (Président) E. Servien (membre inf), E. Masmejean (membre sup), Y-P Charles (rachis), F. Mabeoone (traumato), S. Pannier (pédiatrie).

c. Licence de remplacement

Un échange de courriers a eu lieu entre le Collège et le CNOM concernant les modalités d'attribution des licences de remplacement. En effet les textes régissant l'attribution ne sont pas encore sortis, et le CNOM continue d'appliquer les modalités régissant les DESC pour une période de 6 mois dans l'attente des nouvelles directives. Le Collège va solliciter le CNP (qui est l'interlocuteur des tutelles) pour harmoniser les modalités d'octroi de la licence de remplacement

La position du Collège est la validation de la 1^{ère} année de phase de consolidation comme prérequis à la licence de remplacement.

Prochaines réunions du CFCOT
11 octobre, 13 décembre 2021 (9h – 12h30)